

## Conditions Générales – Saison 2013

**Période d'ouverture pour l'année 2013** : du 5/04 au 21/04 ; du 29/04 au 12/05 ; du 17/05 au 28/05 ; du 03/06 au 16/06 ; du 06/09 au 15/09 ; du 23/09 au 06/10 ; du 11/10 au 3/11 ; du 9/11 au 17/11 inclus (calendrier disponible sur notre site internet ; périodes susceptibles de modification en raison d'une météo rendant la pêche impossible ou sur décision de la direction).

**Nombre de pêcheurs** : pour respecter la sérénité du site et la quiétude de tous, le nombre de pêcheurs est limité à un maximum de 10 bateaux en activité.

**Séjours de pêche** : cinq chambres confortables à deux lits sont à votre disposition au bord du Lac de La Landie (salle de bain avec baignoire, WC séparé). Possibilité d'ajouter un lit d'appoint. Un local technique est prévu pour tout votre matériel de pêche. Petits déjeuners, repas du midi et du soir sont servis au Lodge. Vous y trouverez également du matériel en location et en vente, et tout le nécessaire pour conditionner vos truites. Vous pourrez ainsi séjourner plusieurs jours au bord du Lac. On trouve en outre à proximité des hôtels de toutes catégories, et une liste de ces établissements vous sera envoyée si vous le désirez ; nous serons heureux de vous aider à organiser votre séjour.

**Réservations** : le nombre de place étant limité, la réservation de votre journée ou de votre séjour est obligatoire. Les réservations doivent mentionner vos dates d'arrivée et de départ, le nombre de pêcheurs et d'accompagnants, les bateaux, chambres et repas souhaités. Toute réservation doit être confirmée par écrit et accompagné d'un acompte de 65 euros par pêcheur et par journée à l'ordre de SNC LAC DE LA LANDIE, qui sera remboursé en cas d'annulation écrite 30 jours avant le séjour et conservé pour frais de dossier en cas d'annulation postérieure.

**NB** : Les animaux domestiques ne sont pas souhaités. La société n'est pas responsable de vols ou dégradations qui surviendraient à l'intérieur du domaine de la Landie. Les mineurs demeurent sous la garde et la responsabilité de leurs parents, le personnel du Lac n'étant pas habilité à assurer la surveillance des enfants.

## Règlement et Organisation de la Pêche

Amis pêcheurs, pour assurer une saine gestion du Lac, veuillez-vous conformer avec "fair-play" à l'organisation et au règlement suivant :

### Règlement de pêche

#### Technique

- 1. La pêche au fouet à l'aide de mouches artificielles est la seule technique autorisée.**
- 2. Hameçon unique et sans ardillon, ou ardillon écrasé** ; ardillon toléré pour les hameçons de taille inférieur à n°16
- 3. Trois mouches maximum** par bas de ligne.
4. Les seuls "indicateurs de touche" autorisés sont les mouches artificielles.
5. Chaque pêcheur peut emmener plusieurs cannes (ligne flottante, plongeante...) pour son usage personnel.
- 6. La pêche à la traine au moteur est interdite.** La pêche en dérive naturelle ou à l'ancre flottante est autorisée.
7. L'usage des float-tubes est interdit pour raisons de sécurité.
8. L'usage des sonars n'est pas autorisé.
- 9. Tout procédé d'amorçage est strictement prohibé**, de même que l'emploi d'appâts naturels ou artificiels, sous peine d'exclusion immédiate et définitive.

#### Captures

**10. La maille est fixée à 50 cm.** Elle pourra être modifiée en cours de saison et/ou pour certaines espèces, selon les nécessités de gestion (voir les indications au Lodge).

**11.** La carte de pêche journalière donne le droit d'emporter **un poisson capturé par pêcheur et par jour**. Les poissons supplémentaires ramenés pourront être soit laissés au Lodge, soit emportés :

- Frais / vidés par vos soins / sous-vide, au prix de 15 € le kg
- En filets fumés (prévoir 2 jours pour emporter son poisson fumé), sous-vide, au prix de 35 € le kg.

Des poissons frais ou fumés peuvent en outre être achetés au Lac dans la mesure du stock disponible, aux mêmes tarifs.

**12.** A l'exception d'un poisson qui saigne par les ouïes ou blessé, chaque poisson non gardé sera décroché délicatement, sans le sortir de l'eau : amener le poisson au-dessus de l'épuisette placée dans l'eau ; saisir l'hameçon entre le pouce et l'index, si possible sans toucher le poisson, et le décrocher. En cas de doute sur la taille du poisson, placer la maille-gouttière dans l'eau et amener la truite au-dessus pour la mesurer.

**13.** Chaque poisson conservé doit être présenté au Lodge pour la pesée et l'enregistrement. Un local de préparation des poissons est à votre disposition à l'extérieur puis au Lodge. Son accès se fait par l'extérieur.

**14.** Pensez à remplir votre fiche de pêche à la fin de la journée.

### Organisation

- **L'accueil** est assuré à partir de 7h30 du matin et la journée de pêche commence à 8h00. Elle se termine à la tombée de la nuit. Le soir, le phare clignotant du port vous indiquera la fin de la pêche. Vous aurez pris auparavant vos dispositions pour dîner au Lodge (ou à votre hôtel). Les heures des repas et de fin de pêche sont affichées au Lodge.

- **Matériel de pêche recommandé** : Cannes "réservoir" de 9 à 10 pieds, moulinet manuel ou semi-automatique grande capacité (80m de backing) ; soies flottantes, intermédiaires, plongeantes ; mouches sèches, noyées, nymphes, streamer... Prévoir des vêtements chauds et imperméables en cas de caprices de la météo ; des waders peuvent également être utiles ; chapeau, lunettes et crème solaire en été.

- **Pêche en barque** : Le matin, le responsable vous accompagnera jusqu'au bateau qui vous a été préparé. Attention !!! Ne pas débrancher ni rebrancher une prise de chargement en raison des risques électriques : nous nous en occupons. Vérifiez avant de partir sur le Lac que votre bateau soit bien débranché...

- **Équipement** : les barques sont équipées de moteurs électriques silencieux et conviennent parfaitement pour deux pêcheurs plus éventuellement un ou deux accompagnants. Vous trouverez à bord : un grappin, une écope, deux rames, une époussette, une maille, une pince et un assommoir, ainsi qu'un bac pour vos poissons. Si vous le souhaitez une ancre flottante est à votre disposition au Lodge (n'oubliez pas le soir, de la ramener au responsable). Merci de ne rien perdre du matériel, et de le laisser en bon état pour vos successeurs. Il pourra être contrôlé à votre retour au port. Tout matériel perdu ou cassé sera automatiquement facturé.

- **Navigation** : ne pas vous approcher à moins de 15 m des berges en raison de la présence de rochers en bordure, qui peuvent endommager l'hélice et la coque du bateau. Veillez particulièrement à ne pas franchir le passage interdit entre le grand ponton et la bouée rouge, et à n'accoster qu'au port (sauf en cas d'extrême urgence). S'il y a des pêcheurs du bord, ou sur d'autres barques, veillez respecter leur zone de pêche en restant à une distance convenable. Veillez tout particulièrement au cours des manœuvres à ne pas laisser passer votre ligne dans l'hélice du moteur. Tout moteur revenant endommagé pourra être facturé à hauteur de la réparation requise.

- **Sécurité** : deux gilets de sauvetage, munis de sifflets, sont à votre disposition dans le banc situé au centre de votre bateau. Un fanion jaune s'y trouve également et, si vous êtes en difficulté, vous devez l'enfiler à l'extrémité de votre canne et tenir celle-ci verticalement pour vous signaler. Par temps d'orage, il est recommandé de venir d'abriter au Lodge. Vous restez responsable de votre sécurité à bord.

Merci de respecter l'environnement. Ne rien jeter dans le Lac : un cendrier se trouve sur votre embarcation et une poubelle à l'entrée du port. Bottes, cuissardes et waders sont strictement interdits dans les chambres et à éviter au Lodge, merci.

## Renseignements et Réservations

Siège social : SNC LAC DE LA LANDIE - 63850 SAINT-GENES CHAMPESPE - Tél. 04 73 22 35 64 - Email : lacdelalandie@laposte.net - <http://lalandie.free.fr>  
SNC LAC DE LA LANDIE au capital de 200 000 € - RCS Clermont-Ferrand 502 211 725 00018